vinetur

L’Italie s’oriente vers un gel temporaire des nouvelles plantations de vignes

Un projet de décret attend l’approbation de la Conférence État-régions, après que les organisations professionnelles ont évoqué le recul de la consommation mondiale et la hausse des stocks nationaux

mercredi 25 novembre 2026



L’Italie s’oriente vers un gel temporaire des autorisations de nouvelles plantations de vignes, après que le ministère de l’Agriculture a transmis mardi 24 novembre un projet de décret aux organisations professionnelles, selon l’Unione Italiana Vini, principale association du secteur viticole du pays.

Mercredi 25 novembre, l’association a indiqué qu’elle accueillait favorablement le projet, qui suspendrait temporairement les autorisations de nouvelles plantations de vignes. La proposition n’est pas encore entrée en vigueur et doit toujours être approuvée par la Conférence État-régions, étape importante du processus réglementaire italien.

L’Unione Italiana Vini a indiqué qu’elle réclamait cette mesure depuis quelque temps. L’organisation a lié la proposition au recul de la consommation mondiale de vin et à la hausse des stocks en Italie, estimant qu’une pause dans l’octroi de nouvelles autorisations pourrait constituer l’un des outils à la disposition des pouvoirs publics à moyen terme.

Paolo Castelletti, secrétaire général de l’association, a déclaré que le projet répondait aux demandes formulées par l’organisation ces derniers mois et a dit espérer qu’il serait approuvé par la Conférence État-régions.

Le projet de décret intervient à un moment difficile pour le marché du vin. Selon l’association, le recul de la demande à l’étranger et la hausse des stocks nationaux ont accentué la pression sur les producteurs et suscité des inquiétudes quant à l’ajout de capacités de production, alors que les approvisionnements existants restent élevés. Dans ce contexte, un gel temporaire des autorisations de plantation de vignes viserait à freiner l’extension des surfaces plantées, plutôt qu’à réduire la production actuelle.

Pour le secteur italien des boissons, la proposition pourrait avoir des répercussions au-delà de la seule évolution réglementaire. Si elle est approuvée, la suspension pourrait influer sur la planification de la production, l’extension des vignobles et les décisions d’investissement dans l’ensemble de la filière viticole, notamment pour les entreprises qui envisageaient de nouvelles plantations afin d’accroître leur offre future.

D’après la description qu’en a faite l’association, le projet du ministère porte spécifiquement sur les nouvelles autorisations de plantation de vignes. Mercredi 25 novembre, l’Unione Italiana Vini n’a pas précisé la durée du gel temporaire, et le texte définitif du ministère pourrait encore évoluer avant toute adoption officielle.

La mesure étant toujours au stade du projet, la prochaine décision revient à la Conférence État-régions. Tant que son approbation n’aura pas été accordée, la suspension proposée restera une étape réglementaire en attente dans la réponse de l’Italie à la baisse de la demande de vin et à la hausse des stocks.